

PRIX DE L'ABONNÉ

EDITION QUOTIDIENNE

Un an, en comptant d'avance, 30 00
Six mois, 18 00
Trois mois, 10 00
Quatre mois, 12 00

EDITION HEBDOMADAIRE

Un an, en comptant d'avance, 25 00

BELLEAU & Co, administrateurs

BUREAUX: 111 Côte Lamontagne, Basse-Ville, Québec.

Rédacteur en chef: ERNEST CHOUINARD

LA JUSTICE

QUEBEC, 5 AOUT 1891

LETTRE D'OTTAWA

3 août 1891.

A LA CHAMBRE

Le travail de la législation est repris: les amendements à l'acte des lettres de change ont été adoptés en troisième lecture; plusieurs bills ont avancé d'un degré. L'acte pour empêcher l'usage des sènes ou filets à bourse a soulevé une vive discussion. Il y est stipulé que toute contravention rendrait passible d'une amende de pas moins de \$50 et de pas plus de \$500, et de la confiscation du navire, bateau, chaloupe et des appareils servant à faire cette pêche. Plusieurs députés s'opposent à ce que l'amende soit aussi élevée et à ce que le ministre ait le pouvoir discrétionnaire que la loi lui laisse actuellement.

Un grand nombre de bills ont été sanctionnés, hier, entre autres celui concernant les listes électorales. Le délai pour produire les demandes d'additions ou retranchements à la liste est maintenant étendu au 15 août.

La compagnie du pont de Québec est remise en existence par un acte spécial, et les dispositions de sa charte expirée sont modifiées.

La chambre s'est aussi occupée des détails du tarif, et le ministre des finances doit apporter une modification concernant les sucres et le tabac.

LES CAMPS MILITAIRES

La saison pendant laquelle ces camps devraient se tenir va expirer bientôt, et les camps vont commencer. Le gouvernement décide de l'endroit où doivent se tenir ces camps, afin que tout ait le moins de bon sens possible. Le ministre de la milice a choisi Rimouski comme emplacement du camp pour les bataillons de Lévis, Portneuf et Charlevoix. Sir A. P. Caron veut, sans doute, indemniser ainsi son comté de ce qu'on l'a privé des milices océaniques.

L'ENQUÊTE

Le capitaine Larkin a été transequestionné aujourd'hui, trois heures et demie durant. De nouvelles lettres ont été produites. L'une d'elles est en date de 1881.

Un cousin de Sir Hector, un M. Simard, alors arbitre fédéral, lui avait dit de s'adresser à lui quand il voudrait obtenir des faveurs de Sir Hector, et M. Larkin annonçait cette bonne nouvelle à son associé Connolly. Le ministre de la justice a protesté contre l'introduction de cette lettre, mais elle a fini par être produite sur le principe qu'elle servait à établir le but qu'avaient Larkin & Connolly en s'associant Robert McGreevy et lui accordant un profit de 30 pour cent sans exiger de sa part aucune mise de capital.

M. Larkin dit s'en être rapporté à M. Murphy pour la distribution des \$25,000.00 souscrites pour aider le parti tory, ainsi que pour toutes les donations, et c'est M. Murphy, suivant lui, qui peut le mieux renseigner le comité.

Cet heureux contracteur n'approuvait pas les faux certificats donnés par les inspecteurs, et il n'a pas participé à cette fraude. Quant à partager les dépouilles, c'est une autre affaire; il les a, les garde et entend les garder.

Dès 1880, il a su que M. Murphy avait employé pour d'autres fins des fonds à lui confiés. Depuis ce temps-là, il l'a pris en société; tous deux ont contracté fréquemment avec le gouvernement, il a continué à lui laisser l'administration des affaires de la société, à lui écrire des lettres où il l'adresse comme, "Mon cher Murphy", et tout cela parce que M. Murphy lui était nécessaire pour communiquer avec les "amis" dont l'un était M. Thos. McGreevy, et l'autre un personnage mystérieux.

Il y a des parties curieuses dans ce témoignage. Il s'est associé Robert McGreevy, afin d'avoir, dit-il, quelque chose à faire valoir ses intérêts auprès de la commission du hâvre, et pourtant cette société n'était pas enregistrée, ce qui est contraire à la loi; il ignore si Thos. McGreevy connaissait l'existence de cette société; les commissaires du hâvre eux-mêmes n'en étaient pas informés. Cette raison donnée par Larkin tombe donc d'elle-même, et il n'y a plus qu'une explication possible.

Cette explication, elle a été donnée par Robert McGreevy, par Owen Murphy, et elle résulte forcément de l'enquête du témoignage de Larkin, la

voici: Il était bon de donner 30 pour 100 de profits à Robert McGreevy parce que Robert partageait avec Thomas, parce que Thomas faisait bénéficier Sir Hector, parce que Sir Hector conduisait tout sous la responsabilité de M. Perley, parce que Perley présidait la confiance des Commissaires et parce que Thomas et Perley arrivaient toujours invariablement à la même conclusion, et que les rapports de Perley remportaient d'assaut toutes les situations devant mesurées des Commissaires qui n'y voyaient que du feu.

Ce plan d'attaque audacieux sur la caisse publique était parfaitement mûri et a obtenu grand succès. Je vous l'ai déjà dit: tout s'enchaînait à merveille. McGreevy auprès de la commission, c'était Sir Hector lui-même; car Sir Hector nommait la commission et menaçait de la démettre si elle devenait rétive. Perley, nommé par Sir Hector recommandait ce que Sir Hector, c'est-à-dire McGreevy, c'est-à-dire les constructeurs voulaient. Comment hésiter quand un officier aussi éminent, aussi intelligent, aussi respecté donnait sa décision? Hélas! faut-il que M. Perley ait vécu assez longtemps pour pouvoir s'écrier, en s'affaissant dans un moment de désespoir et de remords: "Je ne connais rien et j'étais responsable de tout! Instrument principal de fraudes gigantesques, M. Perley ne s'était peut-être pas rendu compte de l'énormité de la situation, de l'étendue de sa responsabilité. Son respect pour son chef Sir Hector, l'a rendu d'une faiblesse criminelle. Quand il s'est réveillé de sa léthargie, il n'a pu que faire entendre le râle agonisant de la conspiration McGreevy-Langevin."

Tout cela est bien pénible. Les ministères ont le courage de dire aujourd'hui: Vous êtes après déshonorer le pays! Pardon, ce n'est pas le pays que nous déshonorons; nous faisons connaître le déshonneur des chefs du grand parti sous l'égide desquels le pays a été lancé dans la ruine et la démoralisation. Au lieu de vouloir ruiner le pays, nous voulons le sauver. Nous lui disons, comme le médecin au moribond: Mettez au plus tôt le couteau dans la plaie, enlevez le chancre ou vous allez mourir.

Pour vous donner une idée des énormités qu'on a fait commettre à M. Perley, prenons le cas du bassin d'Esquimaux. Il était stipulé que de la pierre dite de sable serait employée pour les murs. Le public croyait que le granit serait préférable. Un jour, les contracteurs crurent que cela, de fait, les paierait mieux. De suite, on fait signer à M. Perley un rapport constatant qu'il est de l'intérêt du pays que du granit soit substitué.

Cet ingénieur-en-chef déclare que cette substitution coûtera \$45,000, mais que les travaux seront plus durables et éviteront des réparations annuelles coûteuses. Il devenait donc nécessaire, dans l'intérêt public, de faire cette substitution. C'est vrai que l'ingénieur-en-chef aurait dû connaître cela dès avant l'octroi du contrat, mais ces hauts officiers qui reçoivent de gros salaires parce qu'ils connaissent tout, ont toutes les libertés. Celle de faire des bêtises constantes en est une.

L'ordre en conseil autorisant la substitution fut dû suite préparé, comme la chose la plus naturelle du monde. Il allait être passé et était rendu parmi les propositions à adopter en conseil, et déposé sur la table des ministres, lorsque les contracteurs découvrirent qu'après tout, ils étaient plus gagnants à continuer avec la pierre de sable. Un mot d'ordre est glissé en conseil; le rapport du ministre est aussitôt retiré et au mépris de l'intérêt public, la mauvaise pierre de sable continue à être employée parce que cela paiera mieux les contracteurs. Tout cela est prouvé, archiprouvé par les documents authentiques produits. L'ordre en conseil était déjà rédigé et daté. Cela se passait le 21 février 1885 avant l'entrée de Sir John Thompson au gouvernement. Est-il un pays au monde où on tolérerait un pareil état de choses?

Sir Hector a peut-être le droit de dire à ses collègues: vous allez tomber avec moi, car vous avez été mes complices!

LE PONT

C'est entendu: le gouvernement ne fera rien pour le pont, cette année. Qu'est-ce que Québec devrait faire sous les circonstances?

Je crusais d'instinctivement avec un des magnats du Pacifique, l'un de ces hommes pratiques auxquels la direction du Pacifique confie l'administration de la

compagnie de chemin de fer la plus puissante du Canada. Il y a de cela deux mois, et déjà il affirmait que le gouvernement d'Ottawa ne viendrait pas en aide au pont. D'après lui, Québec devrait avoir de suite des bateaux traversiers. Ils coûteraient au plus, avec les pontons nécessaires, \$400,000, et suffiraient aux besoins actuels, en toute saison de l'année, quelles que soient les marées et malgré les glaces, à toute heure du jour et de la nuit. Ils pourraient traverser, presque sans frais, tous les chars de passagers et de fret, en destination d'une rive à l'autre.

Le gouvernement a promis de régler la question du million. S'il tient parole, le commerce de Québec va changer d'aspect du coup. Le Pacifique améliorera de suite la voie ferrée entre Québec et Montréal, et les convois seront plus rapides. Mais ce n'est là encore qu'un détail. L'important, c'est que le Pacifique construira immédiatement les bâteaux nécessaires pour recevoir le fret et les voies doubles et d'évitement indispensables pour recevoir de nombreux convois.

Actuellement, et c'est un fait que le public ignore généralement, les convois du Pacifique arrivent à Montréal au nombre de 300 par jour. Le Pacifique en est embarrassé, car il n'a d'accommodation que pour en décharger cent cinquante. Tout ce surplus serait immédiatement dirigé vers Québec où recommencerait dans votre rade, le chargement de navires, pourvu que les ouvriers de bord n'aient plus le pouvoir de surtaxer le commerce. Les immenses travaux du bassin Louise serviraient enfin; des centaines de steamers prendraient leur chargement à Québec, s'y approvisionneraient, et votre commerce maritime reprendrait son cours naturel, et Québec bénéficierait des avantages que la nature lui offre.

La voie courte à travers les Etats a fait la fortune de M. Pope, mais le Pacifique, qui a consacré de nombreux millions à la construction de cette voie, est bien forcé d'y diriger une partie de son commerce. Sans cela, ses capitaux demeureraient improductifs. Il est de son intérêt primordial aujourd'hui d'utiliser son pont à Lachine, pour traverser le St-Laurent et se rendre aux ports de mer de l'Atlantique, par cette voie courte. Si le gouvernement ne l'avait pas forcé à construire cette voie, il aurait pu, à lui seul, construire le pont de Québec et diriger avec profit tout son commerce par l'intercolonial, ou même par une voie nouvelle, mais relativement moins coûteuse, passant derrière les Alleghany. Aujourd'hui, rendu à Québec, le Pacifique qui n'a pas intérêt à aller plus loin n'a aucun besoin du pont. Le Grand Tronc ne plus n'en a pas besoin. L'intercolonial et le Grand Tronc se complètent et se suffisent sur la rive sud. Le chemin du lac St-Jean et le chemin de Montmorency n'ont d'intérêt que sur la rive nord. Le Québec-Central, l'Intercolonial et le Grand-Tronc n'en ont que sur la rive sud. Voilà ce qu'a produit la politique du gouvernement dont Sir Hector et M. Pope ont été l'âme, et que Sir John conduisait.

La ligne courte a été une vraie conspiration contre Québec. Faut-il pour cela vous décourager? Non, la nature vous a donné des avantages spéciaux. Que vos citoyens éminents et de cour se mettent résolument à l'œuvre et votre commerce augmentera suffisamment pour que la dépression cesse et que la prospérité recommence. Avec un port de mer aussi beau, avec un pouvoir d'eau comme le Montmorency, Québec peut devenir le plus grand centre manufacturier de la Puissance et son port maritime le plus considérable. Mais, pour cela, que tout le monde se mette à l'œuvre; que l'esprit de parti cesse de nous épuiser en nous divisant et que la combinaison Langevin-McGreevy soit anéantie. Pas de fausse honte! Tout le monde a été trompé, et c'est le devoir de chacun de réparer les erreurs du passé.

Je viens de parcourir la correspondance échangée entre Sa Majesté la Reine et le Souverain Pontife Léon XIII, à l'occasion du cinquantième anniversaire du règne de la Reine Victoria.

Notre Auguste chef a, à cette occasion, exprimé des sentiments admirables de respect et de dévouement envers Sa Majesté.

Après cela, ceux qui voudront prétendre que le chef des catholiques ne commande pas la hiérarchie à son Eglise, feront preuve d'une obstination injustifiable. Je vous envoie un extrait de

cette correspondance que vos lecteurs seront sans doute heureux de lire.

Erratum.—Je m'empresse de rectifier. L'article dont j'ai cité une partie en l'attribuant à la Presse n'était qu'une reproduction de l'Evenement. J'ai été induit en erreur par la disposition de l'article dans les colonnes de la Presse, et aussi par les idées et le style de l'écrivain. Dans tous les cas, je suis heureux de constater que la Presse a publié sans commentaires ni réticence, et que ces deux journaux ministériels arrivent à la même conclusion.

Dans une de mes dernières, le prote a volé M. McGreevy de \$38,000. C'est \$42,000 et non \$4,000 que l'Admiral lui a rapporté.

A un autre endroit, j'avais écrit: brasseur, et il me faut dire chasseur. J'espère qu'il ne confond pas les deux.

UNE REFORME

La position est devenue si grave, la gangrène paraît si générale que le gouvernement fait mine de réformer le service civil.

Il a fixé la durée du travail de 9 1/2 a. m., à 5 heures p. m. Les employés n'auront plus la permission d'aller prendre le goûter à domicile et ils n'auront plus droit aux vacances de l'été.

Je ne vois pas là de réforme, mais bien de la tyrannie.

Les heures de travail, pour les employés, doivent dépendre de la quantité d'ouvrage à faire. Les chefs devraient avoir le droit d'ajouter ou de diminuer aux heures de bureau suivant les besoins du service, conciliant, en cela, les intérêts publics avec la force physique de l'employé. Refuser aux officiers du service civil une heure par jour pour aller prendre leur goûter à domicile est injuste et mal avisé. La plupart sont atteints d'un travail mental qui nécessite une trêve et un exercice physique reposant l'intelligence et délassant le corps.

Pourquoi refuser aussi à l'employé le plaisir d'un repas avec sa famille? L'expérience de tous les chefs de départements est que cette heure est une véritable récréation qui produit invariablement un meilleur travail de la part de l'employé.

Les vacances d'été sont passées dans nos moeurs, et elles résultent d'un besoin réel chez celui qui passe le reste de l'année dans la poussière d'un bureau. Je ne crois pas que le gouvernement puisse trouver des médecins sérieux pour appuyer cette décision au point de vue de l'art sanitaire.

Divers journaux signalent un abus réel: c'est d'envoyer, à de grandes distances, un officier d'Ottawa, pour payer ça et là, quelques centaines de piastres à des employés sous le contrôle de l'Etat. Il y a là un véritable abus qui requiert une réforme immédiate. Elle est bien facile: il suffirait d'envoyer l'argent par la maille à une personne responsable.

Mais le plus grand de tous les abus, c'est que les chefs de départements donnent l'exemple de l'infraction aux lois, reçoivent des témoignages, de larges prébendes de ceux dont ils ont la fortune en mains et jouent avec l'argent public comme si ce n'était la propriété de personne. Partant de si haut, l'idée que le coffre public appartient au premier occupant se glisse vite dans les rangs inférieurs.

On croit satisfaire l'opinion publique et remédier aux abus, en frappant les petits qui n'ont fait que suivre l'exemple des grands, sous certains rapports. On le trompe et on est injuste.

Pour vous prouver combien le mal est grand, je puis vous citer le cas d'un des favoris de M. Bowell, qui, recevant un salaire annuel de \$2,150, a trouvé moyen, au mépris de la loi, de se faire un salaire annuel de \$10,000 et ce, depuis trois ans.

On n'entend plus parler, ici, que de scandales. Les départements des travaux publics, de l'intérieur, des douanes et des postes, entre autres, en paraissent chargés comme le ciel au moment de l'orage.

LE REVEREND PERE HAMON

Le Mail s'est occupé de l'intéressante brochure du révérend Père Hamon, touchant les Canadiens-français de l'est

aux Etats-Unis. Il en a fait un résumé assez impartial et se dispense de commentaires. Le travail si intelligent de ce Père Jésuite a un grand retentissement. Depuis longtemps déjà, de profonds penseurs ont prédit la puissance d'action qu'aurait notre race quand elle peuplerait en majorité ce qui se prépare rapidement, le nord de la Nouvelle-Angleterre et la province de Québec. Qui sait si, à une date assez rapprochée, la carte géographique de l'Amérique du Nord ne sera pas retouchée et si la plus grande partie de l'Etat du Maine ne sera pas rendue, dans l'intérêt des Etats-Unis aussi bien que du Canada.

Qu'il est consolant d'apprendre, d'une voix autorisée et sûre, que l'expatriation de nos frères aux Etats ne leur a pas fait perdre leur foi et leur langue. Avec quel intérêt nous suivons ces membres de la grande famille catholique et française, dans leur mouvement à l'étranger! Ils sont demeurés, nos frères; et si une ligne imaginaire nous sépare d'eux, si des drapereaux différents nous séparent, nos cœurs vibrent à l'unisson, surtout quand il s'agit de la religion et de la langue de nos pères.

L'INCIDENT DE LA "VERITE"

Je vois qu'une polémique est engagée dans la presse, au sujet du témoignage de M. le chevalier Violette, et qu'il n'y a pas accord sur le texte même du témoignage. Référez au texte officiel même ne paraît le meilleur moyen de couper court au différend.

M. Osler exhiba d'abord à M. Violette le reçu suivant:

"Reçu de M. Murphy, \$200 pour une entreprise catholique. Le même gentilhomme m'a donné \$300 pour le même objet l'hiver dernier."

Québec, 22 septembre 1883,

"C. VIOLETTE."

M. Violette admet avoir écrit ce document, et avoir reçu ces sommes de M. Murphy et il ajoute:

"J'ai demandé cet argent et l'ai eu. Il m'a été donné parce que ceux qui me l'ont donné avaient que je ne l'emploierais pas pour mes usages personnels."

Q.—Comment êtes-vous arrivé à vous adresser à M. Murphy pour cela?

R.—J'ai été introduit à M. Murphy par un ami commun, peut-être deux, je ne suis pas sûr, mais je suis certain pour un. J'ai rencontré M. Murphy plusieurs fois et lui ai demandé de l'argent, lui disant pourquoi j'en avais besoin et il me l'a donné.

Par le président:

Q.—Pour quelles fins?

R.—Une partie était pour le Cercle Catholique et une autre pour la propagation des bons livres. C'était pour des fins religieuses.

Par M. Mills:

Q.—A qui avez-vous donné l'argent?

R.—Ce serait difficile pour moi de le dire, car je l'ai donné à diverses personnes.

Q.—Qui étaient-elles?

R.—Ce ne sont pas les seuls agents que j'ai reçus ainsi.

Depuis 16 ans, j'ai reçu un total de \$12,000 de cette façon. Je n'ai jamais demandé de reçu de personne. Je n'ai donné l'argent qu'à ceux que je croyais devoir le recevoir.

Par M. Amyot:

Q.—Quelles étaient ces personnes?

R.—Si vous m'obligez à en donner la liste, elle sera longue.

Q.—Donnez les noms dont vous vous rappelez? Y en avait-il pour des journaux?

trio laitière, et dont on se plaignait à qualifier les produits de "home made articles."

Près du cinquième de notre meilleur fromage canadien exporté à L.-André est vendu sous la dénomination de *cheddar cheese*; et ainsi qualifié, le débiteur réalise un profit de 4 ou 5 cents de plus, que s'il l'avait vendu comme fromage canadien. Tandis que le fromage anglais ou écossais se vend jusqu'à 20 cents, le fromage canadien peut à peine atteindre le prix maximum de 12 cents. Cependant il est le seul en son genre tous les rapports à celui que l'on se plaît à qualifier de "home made." Travaillons donc constamment, ajoute M. Robertson, à perfectionner notre industrie et avant longtemps on reconnaîtra la supériorité de notre fromage et de notre beurre canadien.

Le Parlement Impérial a accordé durant les cinq dernières années \$5,000,000 de subsides afin de compléter et de perfectionner les connaissances que les Ecossais possédaient déjà au sujet de cette industrie. Néanmoins, peu de leurs écoles sont maintenant en opération dans l'Ecosse qu'en Amérique. Dans la première de ces deux contrées, il y a une école d'industrie laitière soutenue entièrement par le gouvernement. Voici quel a été le résultat obtenu depuis tant ans: le fromage étant d'une qualité supérieure aux années précédentes, a subi une augmentation de 25 pour cent. Ce progrès doit être attribué, disent les Anglais eux-mêmes, aux connaissances de quelques Canadiens qui ont été engagés comme professeurs dans ces écoles.

Au Canada, nous avons en vue, non pas de perfectionner notre système de manière à fabriquer un meilleur fromage que celui qui est produit par certaines fromageries, mais nous voulons généraliser ce système afin que les produits de notre industrie laitière soient tous à peu près de même valeur et qu'il n'y ait point de médiocres.

On espère beaucoup qu'avec ces écoles on pourra, nous Canadiens, développer notre commerce de beurre et rivaliser en quelque sorte avec le Danemark. Mais, afin de faire reconnaître la valeur de nos produits, nous les vendons pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire comme produits canadiens.

Qu'allons-nous faire pour atteindre notre but?

Voici quelques-uns des plans qui ont été adoptés, soit dans la province d'Ontario, soit dans la province de Québec. L'Ontario, on a cru que le projet d'établir une école modèle d'industrie laitière serait peu profitable pour la majorité de la population. On a donc adopté un autre système. Des hommes expérimentés ne rendent dans les différents districts et convoquent une réunion pour tous les fromagers de la division où ils se trouvent. Les cultivateurs sont aussi invités à y prendre part. A ces assemblées, on leur donne toutes les instructions nécessaires afin d'améliorer les produits de nos fromageries.

On y enseigne aussi aux habitants la manière la plus convenable de nourrir leurs animaux afin d'en retirer le plus de profits possible.

Ce système inauguré depuis peu dans l'Ontario a déjà produit les plus heureux résultats.

On doit faire la même chose dans la province de Québec.

Un programme a déjà été tracé à cet effet et la visite des principaux districts doit même commencer durant ce mois-ci. Nous avons dans notre province, dit M. Robertson, tous les avantages possibles relatifs à cette industrie et il nous faudra bien peu d'efforts pour égaler la province d'Ontario.

Dans les provinces maritimes et au Manitoba, ce travail a progressé d'accentue de jour en jour.

Espérons qu'avec longtemps nos fromages et nos beurres canadiens seront reconnus et réputés les meilleurs sur les grands marchés de la Métropole. Avec le concours des personnes d'expérience préposées par le gouvernement pour l'instruction du peuple et la bonne volonté de nos cultivateurs et de nos fromagers qui ne manquent pas de répondre à l'appel qui leur sera adressé, le résultat final, qui est tout à l'avantage de notre pays, ne peut faire défaut.

NOTES

Pronostic météorologique pour les prochaines vingt-quatre heures.

Observatoire de Toronto.

4 août, minuit.

Bas Saint-Laurent et Gouffé.—Vents légers ou modérés; temps beau et chaud.

Des ordres ont été reçus à la citadelle de faire pénétrer les quartiers du gouverneur général. Les domestiques de leurs Excellences arriveront à Québec le semaine prochaine et Lord et Lady Stanley arriveront bientôt après et séjourneront quelque temps à Québec.

M. Charles Lanctôt, secrétaire du bureau de Montréal, est arrivé à Québec hier.

Les autorités municipales de Trois-Rivières sont en difficultés avec la compagnie royale d'éclairage électrique. Le service est tellement défectueux, paraît-il, qu'il est question de résilier le contrat pour l'éclairage de la ville.

C'est par erreur que nous n'avons pas donné crédit à la *sentinelle* de Montigny par l'article signé Fantasio que nous avons reproduit dans notre édition d'avant-hier.

On dirait vraiment que les ministres fédéraux ont envie de tenter quelque coup d'Etat. Le retour impérial du gouverneur général est significatif. L'on remarque aussi qu'un comité des Privileges et Elections les députés libéraux n'ont plus la même latitude. On cherche à les éliminer par tous les trucs imaginables.

Tout qu'il ne s'est agi que de la ruine et du déshonneur de quelques malheureux fonctionnaires, ces messieurs n'ont pas fait; mais ils se montrent plus sensibles maintenant qu'ils sont eux-mêmes en danger.

Certains employés d'une importante maison de gros de Québec se plaignent d'avoir été grossièrement insultés par des fonctionnaires supérieurs de la douane de cette ville. Cette affaire fera probablement le sujet d'une interpellation directe au ministère à Ottawa.

Les autorités municipales de la Malbaie, profitant de la présence de l'honorable M. Grien, commissaire des Travaux publics, ont fait photographier le magnifique pont métallique qu'il a fait construire dans cette localité. Au moment où la photographie a été faite, l'honorable M. Grien se trouvait sur le pont entouré de plusieurs dames et messieurs parmi lesquels on remarquait surtout M. G. Mequet, l'ingénieur constructeur, l'honorable juge Irvine, M. Macdonald et M. le notaire Kane, messieurs Louis Masson, Lavergne, Dr Roy, René Masson, Barthelemy, T. C. Cagnan, Janet Angers et Tucker, messieurs Benoit, Camon, Pontland, Bouthillier et autres.

Les études finissant de 1890 se réuniront demain en concert. A cinq heures de l'après-midi ils iront faire visite à Mgr le recteur de l'Université au Séminaire, à six heures ils se réuniront au pensionnat de l'Université et à sept heures aura lieu le dîner.

Bulletin maritime

4 août.

Ligne Allan

Le steamer *Acadian* a été placé dans le dock Russell hier matin pour être nettoyé et peinturé.

Le steamer *Aspen* parti de Glasgow est arrivé à New-York hier après-midi.

Le steamer *Buenos Ayres* parti de Glasgow le 25 juillet avec six passagers de chambre, 57 intermédiaires et 39 de pont est arrivé à 4 p. m. hier. Après avoir débarqué ses passagers et sa cargaison de Québec, il a continué pour Montréal.

Ligne Dominion

Le steamer *Oregon* parti de Liverpool le 24 juillet, est arrivé hier matin dans notre port. Il avait à son bord 35 chaux et 50 moutons de prix.

Le steamer *Everett*, parti de Montréal le 22 juillet avec 497 bêtes à cornes, est arrivé à Avonmouth Dock, lundi, et a débarqué sa cargaison en parfait ordre.

NOTES

Le steamer *Miramichi* est parti hier, à 2 1/2 h. p. m., pour les provinces maritimes, avec 120 passagers.

Le steamer *Amiraphia* arrivé hier de Glasgow, a continué pour Montréal.

La barque *Oxo* est partie hier pour la mer.

Les réparations qu'on a fait subir au vapeur "Montréal" étant terminées, il a quitté Lévis hier, pour un voyage d'escale sur le fleuve. Il est revenu à 5 p. m. et à 7 30 hrs., il se mettait en route pour Batiscan.

Acquittés en douane

SS. *Miramichi*, Baquet, Pictou et les autres ports—Québec SS. Co.
Golette *St-Anne* de Beaumont, Garant, St-Pierre-Miquelon, Turgeon et Coriveau.

River Belle, Chicout, Gaspé, Whitehead et Turner.
—*St-Marie*, Gaspé, Esquimaux-Petit, Turgeon et Coriveau.
—*Althea*, Albert, Shippen, W & H Brodie.

Golette à vapeur *Florence*, Richard, Anticosti, W. Brown.

DOUANE

Le montant perçu le 4 août est de \$1,699.60.

HEURES DE LA MARÉE

	3 août	Matin	Soir
Lundi	5	5.22	5.48
Mardi	4	6.13	6.38
Mercredi	4	6.55	7.13
Jeudi	6	7.31	7.49
Vendredi	7	8.06	8.23
Samedi	8	8.40	8.55
Dimanche	9	9.11	9.29

PHASE DE LA LUNE

Nouvelle lune, mardi le 4 août à 0.28 p. m.

DERNIERE EDITION

5 HRS. P. M.

Le total des diverses pièces de monnaie frappées aux Etats-Unis, pendant le mois dernier, est de 9,000,000, représentant une valeur de \$2,899,030.

Le Kansas envoie cette année, si peu de grain aux marchés de l'Est qu'on pense que ces cultivateurs suivent le conseil que leur a donné une circulaire de l'Alliance, de garder leurs céréales jusqu'à ce que la hausse se déclare.

On a découvert qu'on a fait en Angleterre des contrefaçons de passeports britanniques qu'on envoie ensuite en Russie pour permettre aux juifs russes d'éviter le paiement de la taxe capitale de \$10, en se faisant passer pour des sujets britanniques.

Tous les gouvernements sont invités à envoyer des représentants à un congrès international qui doit s'ouvrir le 21 septembre à Berlin et dont la spécialité doit être de chercher les moyens de diminuer les dangers des accidents auxquels sont exposés les ouvriers.

DERNIERESEDEPCHES

Comité des privilèges et élections

Thomas McGreevy sur la sellette

IL N'IE

(Dépêche spéciale à La Justice)

Ottawa 5 août.

Présidence de M. Girouard.

M. Thomas McGreevy est appelé à donner son témoignage.

M. Fitzpatrick l'interroge.

Le témoin représente Québec-Ouest depuis 1867, il a toujours été conservateur et a pris un intérêt considérable aux luttes de son parti. Avant son élection, il avait le contrat de construction des édifices parlementaires à Ottawa et lors de son élection, il a été élu au conseil, à son frère Robert McGreevy. Le témoin a eu en outre le contrat de construction du chemin de fer du nord, et Robert McGreevy avait l'exécution de cet ouvrage. Dans toutes ces transactions, son frère n'a pas eu de succès et lui doit aujourd'hui une somme de près de \$400,000. M. McGreevy est si entouré que la majorité des membres du comité et les journalistes ne peuvent saisir ses paroles.

On lui donne un siège plus près des journalistes.

Il a avancé de fortes sommes à son frère en différentes circonstances, et surtout pour lui aider à acheter des parts dans la compagnie du Richelieu. A la fin de 1888, ou vers le commencement de 1889, O. E. Murphy déclara au témoin que Robert McGreevy n'était pas aussi pauvre que le témoin le croyait, car il était membre de la société Larkin et Connolly et en retirait de fortes sommes. C'est la première nouvelle que le témoin ait jamais eue que son frère était membre de cette société. Robert McGreevy devait à la banque Union, pendant plusieurs années, un billet de \$18,800 sur lequel il payait seulement les intérêts. Finalement, la banque poursuivit, et le billet fut payé par Robert McGreevy, aidé par O. E. Murphy.

Les premières relations entre le témoin et la société Larkin ont eu lieu en 1879. Le témoin n'était pas membre de la Commission du Havre alors. En 1880, 1881 et 1882 il connaissait très peu O. E. Murphy.

Le témoin fait ensuite l'historique des soumissions demandées en 1882 par les Commissaires du Havre pour le dragage du bassin. Le contrat fut offert aux deux plus bas soumissionnaires, mais ceux-ci refusèrent.

A cette occasion, Sir Hector Langevin écrivit à la commission du havre une lettre demandant les raisons pour lesquelles la plus basse soumission n'avait pas été acceptée. La lettre est datée du 21 juillet 1882. Les commissaires répondirent, datée du 8 août, que les deux plus bas soumissionnaires ayant retiré leurs soumissions, la commission ne pouvait faire autre chose qu'accorder le contrat aux soumissionnaires suivants qui étaient Larkin Connolly & Co. Le témoin n'avait jamais dit à Murphy alors qu'il était inutile pour lui de mettre une soumission pour cet ouvrage, parce que les commissaires n'accepteraient pas celles-ci et en demanderaient de nouvelles.

Le témoin nie aussi l'assertion de Murphy que lui, Thomas, connaissait la société de Robert avec Larkin & Connolly. Il n'a jamais eu de conversation avec Murphy à ce sujet. Son frère Robert a toujours nié qu'il avait eu aucune part dans la société Larkin & Connolly et il ne savait pas non plus qu'il en eût.

Le témoin dit qu'il n'a jamais reçu d'argent des entrepreneurs à l'occasion de ce contrat de 1882. Lors du contrat pour le cross-kill, en juin 1883, le témoin dit qu'il était en relations d'affaires avec son frère Robert McGreevy, mais il connaissait très peu M. Murphy. Un jour, à Ottawa, il rencontra sur la terrasse du parlement M. Boyd, ingénieur de la commission du havre, qui lui dit qu'il avait terminé les calculs des soumissions et lui a aussi parlé de certaines erreurs commises dans quelques-unes des soumissions. Il ne lui a jamais dit à Murphy que la soumission Peters, Moore & Wright serait "figured up".

Il n'est pas vrai non plus, tel qu'il est dit dans les accusations publiées dans le *Canadien*, que Murphy a donné à Robert McGreevy en présence du témoin, \$25,000 en billets, à l'occasion de la signature du contrat de cross-kill, en 1883, pour l'attention de ce contrat.

Les personnes nommées par Murphy, les membres de la société Connolly ne sont jamais venues dans son bureau signer des billets ainsi que son frère Robert McGreevy, vers l'époque de la signature de ce contrat, ou dans l'été de 1883, nouveaux billets s'élevaient au total à la somme de \$25,000.

Au sujet de l'assertion de Robert, qu'un parti de ces billets a servi à payer le jugement de la Cour Suprême, dans l'affaire de M. Caron, le témoin explique qu'il était malade alors et se préparait à partir pour la campagne. Il demanda à son frère s'il ne pourrait pas lui rembourser une partie des \$400,000 qu'il lui devait. Robert répondit qu'il ne le pouvait pas dans le moment mais qu'il tiendrait à obtenir des billets d'accommodation pour satisfaire le jugement en attendant qu'il puisse réaliser un peu d'argent. Le témoin dit qu'il laissa alors à son tuteur du livre le soin de s'entendre avec Robert McGreevy, le soin d'arranger la chose au moyen de billets, et il signa lui-même et eut un billet de \$3,000. Il apprit ensuite de Robert qu'il avait obtenu de Murphy trois billets d'accommodation de \$5,000, mais le témoin ne fait lui-même aucun arrangement avec Murphy à ce sujet.

L'année suivante, lorsque le temps fut arrivé de payer ces billets, le témoin dit à Robert qu'il avait besoin d'argent pour des fins politiques et que s'il était obligé de payer ces billets, cela le mettrait dans la gêne. Robert lui dit alors de ne pas s'occuper du paiement de ces billets, qu'il y verrait lui-même et de garder cet argent pour les fins politiques dont il parlait.

Quant aux deux autres billets de \$5,000 à demande, en date du 14 mai et du premier juin 1883, le témoin dit qu'il ne les a jamais vus et n'en a jamais touché le produit.

La séance est ajournée jusqu'à 3.30 heures cette après-midi.

Les mesureurs de bois

(Spécial à La Justice)

Ottawa, 5 août. — Le Bureau des examinateurs des mesureurs de bois, composé de MM. Robert, président, Charbonnet et Deroime s'est réuni, hier, et continuera ses séances aujourd'hui et demain pour ses examens. Il y a 230 candidats.

— Le discours de l'honorable M. Laurier a fait une grande impression.

Assaut

Calgary, 4 août. — Les constables Hussey et Walker, de la police montée, au Nord-Ouest, ont été démis de leurs fonctions et condamnés à 6 mois d'emprisonnement pour assaut sur un restaurateur.

Immense faillite

Une cessation dans les cercles financiers

New-York, 5 août. — Abraham Backer, marchand, dans le Broadway, a fait cession de ses biens, hier.

La nouvelle de cette faillite a créé une véritable commotion dans les cercles financiers.

M. Backer attribue, dit-on, sa faillite à la dépression du marché monétaire. Sur le montant du passif, il y a pour au-delà d'un million d'endossements.

On est d'opinion que son actif est plus fort que son passif et que les créanciers ne perdront rien.

M. Backer possède des valeurs au montant d'un million et demi dans le chemin de fer Georgian, Southern and Florida et pour environ \$800,000 dans le chemin de fer de Boston et Birmingham. Il possède en outre un vaste moulin dans le Connecticut, des propriétés évaluées à \$200,000 dans la ville de New-York, etc.

Mais cela n'empêche pas que cette faillite produise un malaise énorme dans le monde des affaires.

La robe de Notre-Seigneur

Exposée à Trèves

Trèves, 5 août. — La robe qu'on dit avoir été portée par Notre-Seigneur Jésus-Christ sera exposée à la cathédrale de cette ville pendant six semaines, commençant le 18 août.

Au-delà de deux millions de pèlerins visiteront, dit-on, la ville de Trèves pendant ce temps-là.

Une longue controverse a été engagée sur l'authenticité de ce vêtement. Le cardinal de Dachs, membre de la diète prussienne et l'un des membres du comité chargé de cette exposition, croit qu'aucun doute n'est possible.

Cette robe n'a été exhibée que deux fois en ce siècle, en 1810 et 1814. On prétend que plusieurs miracles ont été accomplis par le toucher à cette précieuse relique qui avait été donnée à l'évêché de Trèves par St. Hélène, mère de l'empereur Constantin.

Elle est de la forme d'une tunique de cinq pieds de long, étroite aux épaules et s'élargissant graduellement aux genoux. Elle est toute d'une pièce et on croit qu'elle est en toile mais il est impossible de le constater d'une manière certaine.

Elle est déposée dans une boîte recouverte en drap pourpre et or, qu'on dit avoir été faite au septième siècle.

Des convois extra de chemin de fer se rendront tous les jours de Cologne et Cologne à Trèves.

L'AMENDMENT DESJARDINS

Le résultat du vote

Voici le résultat du vote sur l'amendement Desjardins, et que nous nous pu publier dans notre première édition :

Pour : Baker, Bergeron, Bowell, Burnham, Cameron (Inverness), Carignan, Caron (St. Adolphe), Claveland, Corbould, Corby, Côté, Craig, Curran, Daly, Dugas, Davis, Davis, Denison, Desjardins, Desjardins (Hochelaga), Desjardins (L'Isle), Dewdney, Dickey, Dugas, Dupont, Dyer, Earle, Fairbairn, Ferguson (Leeds and Green), Ferguson (Renfrew), Foster, Fréchette, Gillies, Givard, Gordon, Grandbois, Haggart, Hazen, Henderson, Hladings, Hladings, Ingram, Ives, Jamieson, Kaulbach, Kirkpatrick, Langevin (Sir Hector), La Rivière, Léger, Lippé, Macdonald (King), Macdonald (Winthrop), Macdonell (Algonquin), MacIntosh, MacLellan, MacLellan (Victoria), MacDougall (Pétron), MacDougall (Cap-Breton), McKiv, McLennan, McLeod, McNeill, Madill, Mara, Marshall, Masson, Miller, Mills (Annapolis), Montague, O'Brien, Oimier, Pelletier, Pope, Prior, Putnam, Reid, Robillard, Roome, Ross (Dundas), Ryeckman, Savard, Skinner, Sproule, Stairs, Stevenson, Taylor, Temple, Thompson (Sir John), Tupper, Tyrwhitt, Wallace, Weldon, White (Cardwell), White (Shelburne), Wood (Droicville), Wood (Westmorland). — Total : 99.

CONTRE : MM. Allan, Allison, Amyot, Bain, Barron, Bousfield, Bouchard, B. B. Bouchard, Bourassa, Bowers, Bowman, Brodeur, Brown, (Huron),

Campbell, Cartwright (Sir Richard), Casey, Charlton, Christie, Davidson, Davies, Dawson, Delisle, Devlin, Edwards, Favel, Featherstone, Flint, Fraser, Frémont, Gauthier, Geoffrion, Gilson, Gilmour, Godbout, Grieve, Guay, Hargrave, Harwood, Hyman, Innes, King, Landerkin, Langellier, Laurier, Lavergne, Ledue, Livingston, McDonald (Huron), McGregor, McMillan, Monaghan, Monaghan, Mulock, Murray, Patterson, (Brant), Perry, Proulx, Rider, Rinfret, Rowand, Sanderson, Scrier, Semple, Simard, Somerville, Sutherland, Trow, Trux, Vallancourt, Watson.

Total : 77.

AVIS DE MOTION

Les avis de motion suivants sont sur l'ordre du jour pour aujourd'hui. M. Brodeur : Le gouvernement a-t-il payé en tout ou en partie le subside voté en 1889 pour compléter le chemin de fer Montréal et Soré ? Si oui, à quel argent a été payé ? Le gouvernement a-t-il informé qu'un avertissement a été donné par la cour supérieure à Montréal pour administrer et exploiter ce chemin pour le bénéfice des créanciers d'icelui ? Si oui, le gouvernement a-t-il l'intention de payer à ce séquestre la balance qui reste due sur ce subside ou tout le subside lui-même si rien n'a été payé jusqu'à ce que le séquestre aura fait les ouvrages requis ?

M. Delisle : Le gouvernement exige-t-il que les médecins nommés pour les écoles militaires de la puissance résident dans les casernes de telles écoles ?

2. Dans le cas de l'école d'infanterie à St. Jean, P. Q., le médecin est-il résident ? 3. Je suis le cas que le docteur J. W. Campbell, médecin de la dite école réside à Montréal et qu'il retire ses salaires comme s'il résidait en caserne ?

4. Le gouvernement a-t-il l'intention d'exiger qu'il réside en caserne et sur son refus de lui demander sa démission ?

M. Monnet : Le gouvernement a-t-il pris des arrangements avec la compagnie du chemin de fer Grand Oriental pour que le chemin de Montréal et Soré soit complété suivant le subside accordé en 1890. Le gouvernement sait-il que ce chemin de fer est fermé à la circulation du public depuis le 27 juin 1881. En outre, quelle raison le gouvernement a-t-il payé à la compagnie du Grand Oriental à même le subside, de quarante mille piastres, et pour quelle raison cette somme a-t-elle été payée ?

Le gouvernement d'Ottawa a-t-il eu un rapport de ses ingénieurs sur les travaux qui auraient pu être faits sur le chemin de fer entre Montréal et Soré, et ces ingénieurs ont-ils déclaré quels sont les travaux qui ont été faits ?

Le gouvernement a-t-il payé, dans le cours de l'hiver dernier et durant la dernière campagne électorale fédérale, à la compagnie du Grand Oriental ou à C. N. Armstrong, son directeur-gérant, aucune somme d'argent pour le bénéfice du chemin de fer de Montréal et Soré et si oui, quelle somme d'argent a-t-elle été payée et pourquoi ?

M. Brodeur. — Copie de toutes correspondances, ordre en conseil, documents, rapports et tous papiers ou paiements du subside en 1890, pour compléter le chemin de fer Montréal et Soré.

LE DISCOURS DE M. MONNET

Lors de la publication dans nos colonnes, le 63 juillet, du discours de M. Monnet, nous en avons omis, par mégarde, une partie assez importante et que nous tenons à mettre sous les yeux de nos lecteurs.

La voici :

L'honorable député de l'Islet (M. Desjardins) nous dit que dans la province de Québec — et c'est un étatisme en somme — la propriété n'a pas diminué.

Eh bien, je ne sais s'il est un député venant de la province de Québec qui voudrait dire ça toute l'année, mais la propriété n'est pas diminuée aujourd'hui d'au moins 25 pour cent. Y a-t-il un député qui s'occupe un peu de ce qui se passe dans sa paroisse ou dans son comté, qui n'a pas constaté comme, chez nous que durant l'année dernière, il y a eu au-delà de 300 crises d'écroulées faites aux portes de Québec, lorsque d'habitude il y en avait dix ou quinze par année.

Les cultivateurs ont été obligés de vendre leurs instruments agricoles à vil prix pour émigrer sous un soleil étranger. C'est un état de choses que l'honorable député de l'Islet a dit constater comme les autres. Pour ma part, je ne crois pas, M. l'Orateur, que le pays soit prospère comme les honorables députés de la droite nous le disent. A moins que par le mot de pays on veuille parler des ministres qui le gouvernement des ministères et des entrepreneurs ou des chefs de départements qui savent sonner des contrats et des extras pour en récolter des bijoux et des diamants. Pour moi, le peuple du pays, c'est l'homme agricole, or, pendant que vous vous réjouissez de l'état du pays, la classe agricole se plaint. Cette classe économique sur les épaules de laquelle pèsent vos folles dépenses. Elle vous en a dit un mot dans la dernière campagne ; elle vous dira le reste aux prochaines élections, qui, j'espère, ne tarderont pas.

A TRAVERS QUEBEC

Le chemin de fer de Québec et du lac St-Jean emet des billets à prix réduits en faveur des personnes au nombre de cinq ou plus, qui font des excursions au lac St-Joseph, St-Raymond ou aux autres charnantes endroits le long de ce chemin de fer. Le train part de la gare du Palais, à 8.30 a.m. et au retour arrive à 8.15 p.m., à la ville.

8 juillet — 9 sept. — 2.15 p. m. et noc.

AVIS

Toute annonce de Nais-

sance Mariage et Deecs sera refusée si elle n'est accompagnée d'une remise de 25 centins.

BELLEAU & Cie.

M. Scraphin Bertrand

de Somerset, est dument autorisé à prendre des abonnements à l'Electeur et à La Justice et à en collecter le montant.

J. E. un mois.

Concours de tir

Un grand nombre d'entraîneurs ont déjà été faites pour le concours de tir. Stadacon, jeudi et vendredi de cette semaine. Certaines réparations doivent être faites aux cibles, et par conséquent les concurrents ne pourront pas pratiquer aujourd'hui.

Le cirque Robinson

On a commencé, hier, le collage d'ignominieuses affiches annonçant la venue du cirque Robinson. Ce serait l'un des cirques les plus considérables qui existent aujourd'hui en Amérique.

Pélerin

Au-delà de quatre cents pèlerins venant de New-York, ont allés au sanctuaire de Ste Anne de Desapré, hier.

Excursionnistes

L'express du Québec-Central parti hier, avait à son bord vingt-deux excursionnistes américains se dirigeant vers New-Port, après avoir visité Québec et ses environs.

Le bassin Louise

Hier, le bassin Louise ne contenait pas un voilier. Un remorqueur, une couple de goélettes et trois ou quatre bateaux, voilà tout ce que contenait le bassin. Dans le dock, il y a deux barques déchargeant leur cargaison de charbon.

Lequel de Chicoutimi

Plusieurs citoyens de Chicoutimi ont signé une requête demandant que le quel de Chicoutimi continue cette année encore d'être libre dans l'intérêt du commerce.

Thos McGreevy sera entendu demain après-midi ou jeudi. Son témoignage ne saurait élargir le cercle de l'enquête et amener de grosses complications. On parle ici d'une enquête sur les dernières opérations de la Cie du chemin de la Baie des Chaleurs.

NOUVELLES DE LEVIS

Un hôtelier de Lévis, qui avait été condamné à l'amende pour vente de boissons sans licence a demandé remise de cette amende, ce qui lui a été refusé.

— Le conseil de ville a refusé d'accorder huit jours de vacances aux constables de cette ville.

— Une dame Abraham Simoneau, qui a à se plaindre d'un constable de Lévis, a demandé au conseil de ville qu'un enquête soit faite contre ce constable. Cette demande lui a été accordée.

L'enquête aura lieu demain après-midi.

— L'association des ouvriers de Lévis a demandé une exemption de taxe sur sa bâtisse, alléguant qu'elle servirait pour les écoles du soir.

— A la dernière séance du conseil, lundi, on a adopté une résolution exemptant de taxes la manufacture de cigares de M. J. B. Baulieu, y compris le terrain et les immeubles employés pour exercer la dite industrie pour une période de vingt ans pourvu qu'on emploie au moins 30 personnes à ce travail.

— M. Bruno Normandin, maire de Longueuil, a demandé la participation du conseil à une entrevue avec le gouvernement de Québec, pour aller solliciter de l'aide afin d'assurer la construction d'une voie ferrée, sur la rive sud du St-Laurent et l'érection d'un pont entre Longueuil et Montréal. Le conseil a décidé qu'il ne croyait pas Lévis intéressé dans cette question.

— A la dernière séance du conseil, M. le secrétaire a donné lecture de la résolution passée par le conseil de la chambre de commerce de Lévis, priant le conseil de voter un bonus à toute compagnie ou personne donnant des garanties de succès, et voudrait continuer les opérations de la manufacture de chaussures. M. le maire dit qu'il croit le conseil en faveur d'un bonus, mais il veut savoir à quel il aura affaire. Aussi longtemps que nous n'aurons rien de plus, il n'est pas possible de faire plus.

M. Gibson partage cette opinion.

M. Fortin dit que s'il n'y a pas de demande devant le conseil, la seule chose à faire est d'attendre que des propositions soient faites.

M. D. Lenoir dit qu'il ne partage pas l'opinion de M. Fortin. Si on savait d'une manière certaine que le conseil est en faveur d'un bonus, quel qu'un se présenterait peut-être plus tôt. Quoiqu'on en dise, la manufacture a produit de bons fruits, elle a répandu de l'argent dans Lévis. Maintenant le plus difficile est fait ; elle est connue partout, et de plus qu'elle est formée, des centaines d'ordres sont venus frapper à sa porte. On peut donc dire que c'est le manque de capitaux seul qui a tué la manufacture. Il ne faut pas désespérer parce que nous avons perdu quelques piastres, que nous avançons le cas de succès. Disons publiquement ce que nous entendons faire, cela ne pourra qu'avancer la question. Le conseil se montre disposé à accorder ce bonus.

Nos informations

L'Éton, Wm. Atkinson, de North Anson Maine, est en cette ville.

G. Morcer Adam Eer, de Toronto, est arrivé en cette ville hier et s'est embarqué aujourd'hui à bord du Lake Ontario pour l'Angleterre.

M. le professeur Parmelee, le nouveau secrétaire du comité protestant du conseil de l'instruction publique est en cette ville l'hôte du Rév. E. I. Roxford, ex-secrétaire.

Le télégraphe annonce que le gouverneur-général et l'hon. M. Abbott ont eu hier une longue conférence.

Nous avons eu à nos bureaux, ce matin, la visite de notre ami M. Emile H. Tardivel, rédacteur-en-chef du *Trans-Canada*, de Worcester, Mass.

M. Tardivel est venu assister au convention des confrères de classe du séminaire de Québec, qui a lieu ce soir au pensionnat de l'Université.

A TRAVERS QUEBEC

Le chemin de fer de Québec et du lac St-Jean emet des billets à prix réduits en faveur des personnes au nombre de cinq ou plus, qui font des excursions au lac St-Joseph, St-Raymond ou aux autres charnantes endroits le long de ce chemin de fer. Le train part de la gare du Palais, à 8.30 a.m. et au retour arrive à 8.15 p.m., à la ville.

8 juillet — 9 sept. — 2.15 p. m. et noc.

AVIS

Toute annonce de Nais-

sance Mariage et Deecs sera refusée si elle n'est accompagnée d'une remise de 25 centins.

BELLEAU & Cie.

M. Scraphin Bertrand

de Somerset, est dument autorisé à prendre des abonnements à l'Electeur et à La Justice et à en collecter le montant.

J. E. un mois.

Concours de tir

Un grand nombre d'entraîneurs ont déjà été faites pour le concours de tir. Stadacon, jeudi et vendredi de cette semaine. Certaines réparations doivent être faites aux cibles, et par conséquent les concurrents ne pourront pas pratiquer aujourd'hui.

Le cirque Robinson

On a commencé, hier, le collage d'ignominieuses affiches annonçant la venue du cirque Robinson. Ce serait l'un des cirques les plus considérables qui existent aujourd'hui en Amérique.

Pélerin

Au-delà de quatre cents pèlerins venant de New-York, ont allés au sanctuaire de Ste Anne de Desapré, hier.

Excursionnistes

L'express du Québec-Central parti hier, avait à son bord vingt-deux excursionnistes américains se dirigeant vers New-Port, après avoir visité Québec et ses environs.

Le bassin Louise

Hier, le bassin Louise ne contenait pas un voilier. Un remorqueur, une couple de goélettes et trois ou quatre bateaux, voilà tout ce que contenait le bassin. Dans le dock, il y a deux barques déchargeant leur cargaison de charbon.

Lequel de Chicoutimi

Plusieurs citoyens de Chicoutimi ont signé une requête demandant que le quel de Chicoutimi continue cette année encore d'être libre dans l'intérêt du commerce.

Le théâtre de la galette

Depuis que le nouveau théâtre s'est ouvert, lundi soir, à la salle Jacques-Cartier, une grande foule s'y rend pour s'y amuser. Les jolies pièces qu'on y joue sont d'un grand moralité. C'est un honneur passe-temps pour les québécois qui n'ont pas l'avantage, de ce temps-ci, d'être à la campagne.

Tous les soirs, le public sera certain d'y entendre de nouvelles pièces, de la bonne musique et le tout pour une modeste somme.

Le "Bisson"

L'avis français, le Bisson, qui est arrivé dans notre port, hier après-midi, séjournera quelques jours à Québec puis se rendra à Montréal.

Disparition d'un jeune homme

On nous informe qu'un jeune homme de Lévis, dont nous n'avons pu nous procurer le nom, est disparu de la résidence de son père depuis deux ou trois jours.

On ignore où il est. On croit cependant qu'il est parti pour les Etats-Unis.

A l'eau

Deux jeunes gens se promenaient en chaloupe sur la rivière St-Charles, ce matin, quand leur légère embarcation chavira, par suite d'une mauvaise manœuvre. Heureusement qu'ils savaient nager et qu'ils parurent se rendre sur le rivage. Encore une imprudence !

Echappe belle

Vers midi, un cocher de place passant au coin des rues St. Valier et St. Anselme, et conduisant son cheval un peu trop vite, a failli écraser un jeune enfant qui traversait la rue. La roue de la voiture l'a frappé et heureusement qu'il n'a eu que de légères contusions.

La fennelon

Les cultivateurs, depuis le commencement de la saison, profitent de la température magnifique que nous avons pour hâter la fennelon. La récolte sera assez bonne dans les campagnes environnantes.

Voyage à la Grande Isle

Il se fera, le 11 du courant, un joli voyage à la Grande Isle, à bord du *John-Bothers*.

Un comité d'organisation a notifié ce voyage et ne doute pas que ce voyage aura un plein succès. Les organisateurs sont à l'œuvre et ne négligeront rien pour donner tout le confort aux excursionnistes. Le départ aura lieu à 9 heures du matin et le bateau sera de retour le soir sur les huit heures.